



Le 20 mars 2018

FOcus « Formation professionnelle »

Commission ministérielle pour la formation professionnelle du 16 mars 2018

Quel cap pour la formation ? CAP 2022 !

1- Réflexion stratégique sur la formation continue et principales orientations pour 2018



Pour FO, la feuille de route de formation professionnelle **doit répondre aux besoins pérennes pour porter les politiques de nos ministères**, aucunement à simplement répondre l'injonction de la DGAFP pour la mise en œuvre d'AP 2022 (Cf notre déclaration préalable).

FO a martelé la nécessité **de disposer d'une feuille de route politique sur les missions et de la prise en compte des besoins de l'ensemble « employeurs »**, y compris les établissements publics (d'ailleurs absents de la composition de la CMFP).

Par ailleurs, la feuille de route devra s'attacher **à mettre en avant les besoins spécifiques liés aux missions de nos ministères** (technicité, ensemblier, postures très variées, compétences juridiques ciblées...) **pour défendre la particularité de nos centres de formation et de nos écoles.**

FO a demandé que soit ajouté à la feuille de route **la question des formations de prise de poste et des réseaux métiers**, largement affaiblis ces dernières années.

Pour ce qui est **du développement du numérique dans les missions**, présenté dans le cadre d'AP 2022 comme vecteur de suppressions massives de postes, FO exige que tous les moyens soient mis en œuvre (matériels, réseaux et formation) **pour qu'aucun fonctionnaire ne soit laissé sur le bord du chemin...et poussé vers la sortie pour « adaptabilité » !**

Concernant le format des formations, si FO n'est bien entendu pas opposée à une évolution et une diversification des outils et supports, **FO est attachée à la valeur du présentiel dans le processus pédagogique et la création de réseaux professionnels, et s'oppose à toute dématérialisation à outrance.** Dans le même registre, **FO dénonce par ailleurs le coup de rabot appliqué aux formations statutaires**, certaines étant dogmatiquement diminuées de 80 % de leur durée par décision arbitraire de la DRH !

Enfin, toute politique de formation nécessite des moyens...et **FO dénonce les baisses importantes d'effectifs imposées** (au CMVRH en particulier, à l'ensemble des écoles en général).

Retrouvez la fiche présentée en séance [ici](#).

→ prochaine étape : un groupe de travail issu de la CMFP à mettre en place d'ici l'été ... à l'aune des arbitrages rendus dans le cadre d'AP 2022 !

2- Projet d'arrêté portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation (proposant d'instituer un plafond de 3 500 euros de financement maximum pour chaque demande individuelle)

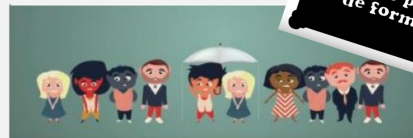
FO est opposée à tout dispositif d'individualisation des droits garantis par le statut général des fonctionnaires. FO dénonce depuis l'origine la transposition du CPF dans la Fonction Publique. Sa finalité apparaît aujourd'hui au grand jour : **permettre d'exfiltrer un maximum de fonctionnaires non recyclables à l'aune d'AP 2022 et préparer l'application du droit privé pour l'exercice des dernières missions de service public avant leur privatisation.**

Retrouvez la fiche présentée en séance [ici](#).

FO ne participera en aucune façon à sa déclinaison, y compris dans la définition des modalités d'exclusion des demandes formulées par les agents (le tout à enveloppe constante du budget formation!).

Par contre, **FO exige de l'administration la mise en place de dispositifs garantissant l'égalité de traitement et la transparence des décisions.** Et il y a du travail...aucune instruction n'existe à ce stade !

→ Prochaine étape : présentation de ce texte en CTM le 4 mai prochain



3- Guide pratique « management des compétences »



Reprise d'un précédent guide ministériel dont la mise à jour avait été abandonnée, la nouvelle version du guide pratique « management des compétences » a été mise en ligne suite à un important travail de remise à niveau.

FO a posé la question de l'organisation de sa diffusion et de son actualisation, ainsi que la visibilité des écoles ministérielles.

Retrouvez le guide en ligne sur l'intranet de la DRH [ici](#).

POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès exige la remise en place de réseaux métiers ministériels, intégrant l'ensemble des services mettant en œuvre les politiques, avec l'appui du CMVRH. Le congrès s'oppose à toute inter-ministériation des CVRH.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017



POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès revendique la mise en place d'une stratégie ministérielle ambitieuse de formation répondant à des besoins liés à des missions pérennes, favorisant l'épanouissement de chacun dans des parcours choisis et valorisants, déclinée en plans de formations dans l'ensemble des services et établissements, appuyée sur le concours de l'ensemble des moyens de formation ministériels (Ecoles, CMVRH et Instituts de formation).

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017



POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès exige le maintien des écoles sous tutelle de nos ministères ou comme parties intégrantes des Établissements Publics IGN et Météo-France ainsi que la sanctuarisation de leurs moyens. Le congrès revendique une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité. Le congrès exige le respect de leur identité et le maintien des valeurs de service public, qui sont leur marque de fabrique.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017



Les éléments portés en ouverture par FO !

Madame la présidente,

La formation spécialisée du CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État) s'est réunie le 17 janvier 2018 pour présenter le schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat pour la période 2018-2020. **Un schéma explicitement conçu comme un des rouages de la stratégie gouvernementale de réduction des dépenses publiques et de la mise en œuvre des réformes de toutes les administrations dans le cadre du chantier « démolition publique 2022 ».**

A cette occasion, Force Ouvrière a dénoncé ce plan de formation axé sur la transformation de l'action publique et la transition numérique, **synonyme de réductions des effectifs et du service au public.**

Qui plus est, **ce plan de formation a vocation à devenir la feuille de route des « managers » au service des réformes des politiques publiques interministérielles** sans déterminer au préalable leurs missions et les formations concernées. L'opacité est de mise !

De plus, ce schéma directeur prétend dire qu'il rendra l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel **alors qu'il va être obligé de suivre ces formations sous peine d'être marginalisé...voire évacué.**

Force Ouvrière défend une formation professionnelle personnelle bénéfique à l'agent pour son parcours professionnel et sa carrière, mais aussi une formation adaptée à l'évolution des missions, donc rattachée à son statut particulier ou cadre d'emploi.

La DGAFP devient l'appareil de formation de l'Etat, non pas au service des agents pour développer leurs compétences dans le cadre de leur parcours professionnel et leur carrière mais au service de la réforme destructrice du service au public qu'est action publique 2022.

Dans ce contexte, la présentation aujourd'hui de premières briques d'une réflexion stratégique sur la formation continue et principales orientations pour 2018 pour nos ministères **apparaît comme une malhabile réponse à l'injonction de la DGAFP, d'autant plus vide de sens que l'avenir de nos ministères et de leurs missions sont directement sur la sellette.** Au même titre que nos centres de formations et nos écoles !

Force Ouvrière refuse à tous les niveaux de cautionner cette mascarade, au même titre que FO dénonce l'individualisation de la formation des agents au travers du CPF (Compte Personnel de Formation), ce soi-disant nouveau droit, assis sur les moyens budgétaires de la formation collective et que l'on nous propose maintenant de contourner.

Pour toutes ces raisons, FO appelle à la grève le 22 mars prochain, pour s'opposer à ce chantier global de destruction d'emplois publics et de service public, et d'attaques coordonnées contre le statut général des fonctionnaires à coups d'individualisation et de promotion du recrutement sur contrats.

Je vous remercie.